

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

Absent (s) :

Mme Gwendoline PICHARD

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

2020 104 Modification du tableau des effectifs : création de postes - recrutement Police municipale

Rapporteur : P. Jacqueminot

La commune de Guidel a décidé de renforcer l'équipe de la police municipale en créant un nouveau poste de policier municipal.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est donc proposé de créer différents grades de la catégorie C afin d'élargir le choix des opportunités de recrutement.

Dès que le candidat sera retenu, les postes ouverts mais non pourvus, seront supprimés.

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Police Municipale	C	1	Gardien-brigadier de Police Municipale à temps complet	Recrutement	01/02/2021
Police Municipale	C	1	Brigadier de Police Municipale à temps complet	Recrutement	01/02/2021
Police Municipale	C	1	Brigadier-Chef de Police Municipale à temps complet	Recrutement	01/02/2021

Il est donc proposé de créer les postes comme présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 Novembre 2020,

VU l'avis du Comité technique en date du 16 Novembre 2020,

DECIDE la création des postes présentés ci-dessus à compter du 1er février 2021.

VALIDE la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL

